



Pour défendre les aînés les plus démunis

CAROLE FREEMAN DÉPOSE UN PROJET DE LOI POUR VENIR EN AIDE AUX AÎNÉS DÉMUNIS

Ottawa, jeudi 22 avril 2010 – Après avoir annoncé son appui aux demandes des aînés du Québec lors des manifestations du 20 avril dernier, la députée **Carole Freeman** a déposé, le jeudi 22 avril, un projet de loi qui comblera les importantes lacunes qui subsistent toujours au sein du programme de Supplément de revenu garanti (SRG). Fait important à souligner, madame Freeman a obtenu l'appui de l'ensemble des partis d'opposition, ralliant ainsi la majorité de la Chambre derrière la députée.

C'est devant les manifestants réunis à Montréal pour exiger la bonification du SRG, que Carole Freeman s'est engagée à porter les demandes des aînés du Québec au Parlement. Après avoir écouté les demandes formulées par la présidente de la FADOQ de la Rive-Sud Suroît, madame **Francine Aubin-Cyr**, ainsi que par les présidents des FADOQ de Montréal, de la Rive-Nord et nationale, la députée de Châteauguay—Saint-Constant a annoncé qu'elle agirait rapidement dans ce dossier.

Or, l'action de madame Freeman ne s'est pas fait attendre. Deux jours plus tard, la porte-parole du Bloc Québécois en matière d'aînés réunissait à Ottawa les représentants de quatre des plus grandes associations de personnes âgées du Québec pour déposer un projet de loi qui répond aux principales demandes formulées par la FADOQ.

«Le Bloc Québécois s'est fait le porte-parole à Ottawa des personnes âgées les plus démunies lorsqu'il a soulevé les nombreux problèmes liés au Supplément de revenu garanti, problèmes qui font en sorte qu'aujourd'hui encore, des milliers d'aînés à faible revenu sont privés chaque année de milliers de dollars auxquels ils ont droit. Il s'agit d'un dossier où nous ne pouvons baisser les bras et c'est pourquoi il fallait ramener le débat en Chambre », a rappelé **Carole Freeman** lors de la conférence de presse qui a suivi le dépôt du projet de loi.

Représentant plus de 350 000 membres, les porte-paroles de quatre associations de personnes âgées du Québec ont ensuite manifesté leur appui. Le président du réseau FADOQ, **Jean-Claude Grondin**; de la présidente de l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ), **Mariette Gélinas**; du représentant de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), **Alain Tanguay** et de la

présidente de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), **Madelaine Michaud**, se sont tous déplacés . Le projet de loi bénéficie également de l'appui du NPD et des libéraux.

Pour offrir un minimum de dignité

Le projet de loi du Bloc Québécois prévoit la pleine rétroactivité des montants dont les prestataires ont été privés en raison des problèmes liés à la gestion du programme, une hausse de 110 dollars par mois des montants accordés en vertu du SRG, une hausse de l'allocation au survivant au même niveau que les prestations du SRG, l'inscription automatique pour les personnes de 65 ans et plus qui y ont droit ainsi que le versement des prestations pour une période de six mois pour les conjoints des prestataires après leur décès.

« Il y a de ces causes qu'on parvient difficilement à oublier parce qu'elles font vibrer très fort nos cordes sensibles, en même temps que nous sommes forcés de constater que les progrès qui devraient y être appliqués se font beaucoup trop attendre. C'est notamment le cas des réformes qui sont nécessaires au programme de Supplément du revenu garanti, un programme qui devrait en principe venir en aide aux aînés les plus vulnérables, afin de leur procurer un minimum nécessaire à vivre dans la dignité », a conclu **Carole Freeman**.

– 30 –

Informations :

Guillaume Legendre
Adjoint principal
Bureau de Me Carole Freeman
Députée fédérale de Châteauguay – Saint-Constant
253, boulevard Anjou
Châteauguay (Québec) J6J 2R4
Téléphone : 450 691 7044
Fax : 450 691 3114
Courriel : freemC1A@parl.gc.ca